



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2025

<u>Date de la convocation :</u> 28 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 28 mars 2025	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<b>En exercice : 15</b>	<b><u>Etaient présents :</u></b>
<b>Présents : 11</b>	<i>Karine KAUFFMANN, Maire</i>
<b>Votants : 15</b>	<i>Bernard JUERY, Carla FICUCIELLO, Eric LAURENT, Apolline SCHRECK, Geneviève PINÇON, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Eric CHANTOT, Cécile BITOUN et Laurence LELARGE, conseillers municipaux.</i>
	<b><u>Etaient absents :</u></b>
	<i>Angéline MOYET (pouvoir donné à Carla FICUCIELLO)</i>
	<i>Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Bernard JUERY)</i>
	<i>Philippe MARTINET (pouvoir donné à Eric LAURENT)</i>
	<i>Patrick FOURNIER (pouvoir donné à Cécile BITOUN)</i>
	<b><u>Secrétaire de Séance :</u> Manuel LEON</b>

Délibération N° 2025-13

### **XI - DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE**

**Exposé de Mme KAUFFMANN :**

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Il convient, pour faciliter le repérage des services de secours, de sécurité et d'intervention, ainsi que l'accès aux services publics ou commerciaux, et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses communales.

Dans le cadre du projet de revitalisation des Bords de Seine, la commune s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée A n°3745 par acte notarié du 31 mars 2016 à la suite du conseil municipal du 3 novembre 2015.

Cette acquisition a permis à la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine&Oise d'aménager une nouvelle voie de desserte de la rue de Seine. Ce nouvel axe clé facilitera l'intervention des services de secours en cas de crue.

Cette nouvelle voie sera dénommée « Voie Paul Cézanne » en référence à sa peinture « le château de Médan ». La voie offre une vue sur les mêmes coteaux que ceux du tableau.

**Délibération :**

**Le Conseil Municipal,**

**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Application agréée Egalite.com  
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

99\_DE-078-217803840-20250403-2025\_13-DE



Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 novembre 2015 relative à l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section A1221, dite du Port d'attache,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 abstention (P. FOURNIER)

DECIDE :

- D'ADOPTER la dénomination suivante pour la voie nouvelle : « Voie Paul Cézanne »
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 03/04/2025

Le Maire,  
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :  
Dépôt en Sous-Préfecture le 04/04/2025  
Et par publication le 04/04/2025

**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Application agréée E-legalite.com



99\_DE-078-217803840-20250403-2025\_13-DE